



Chers parents, chers enfants,

Afin d'inscrire votre enfant à la maison relais pour l'année scolaire 2022-2023, les dossiers en cours peuvent être reportés pour la rentrée scolaire 2022-2023 à savoir à partir du 15 septembre 2022. Nous vous prions donc de bien vouloir remplir et signer le formulaire **renouvellement de l'inscription (annexé) en le complétant des pièces et informations suivantes** afin d'actualiser votre dossier:

- **Certificats de travail** des personnes investies du droit d'éducation attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- **Copie de la carte d'identité** des personnes investies du droit d'éducation, ainsi que de toute personne autorisée à venir chercher l'enfant. (si changement)
- **Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé, si vos coordonnées bancaires ont changé.
- Le cas échéant **copie du jugement/référé de droit d'éducation.**
- **Copie de la carte de vaccination de l'enfant.** Les représentants légaux sont responsables de la mise à jour de la carte de vaccination. La Croix-Rouge Luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccinations. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé.

Pour les enfants à allergies/intolérances, les documents ci-dessous doivent être obligatoirement mis à jour :

- **Certificat médical attestant les allergies et/ou les intolérances ou PAI allergies**
- Enfants à besoins de santé spécifiques: le **Projet d'Accueil Individualisé** avec le Plan d'Action d'Urgence

Dernier délai d'inscription pour l'année scolaire 2022/2023: 29 avril 2022

Une réponse définitive relative à l'inscription vous parviendra jusqu'à **fin juillet 2022**.
Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au numéro 2755-6852

Veillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Thimmesch-Wagner
Responsable de la MR „Bei de Kueben “